

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 1er décembre 2020

<u>Présents</u>: Georges BELOU, Delphine COLLIN, Jean-Claude DAROLLES, Josianne DELTEIL, Marion ARTUS, Denis DARAN, Martine DISPANS, Thierry LACAZETTE et Jean-Claude TOR

Étaient excusés : Francis, IDRAC et Mohammed EL HAMMOUMI,

Étaient absents : Muriel ABADIE et Élisabeth RENAULT

A été nommé secrétaire : Georges BELOU

Mme Delphine COLLIN, Vice-présidente, préside la séance en l'absence de M. IDRAC, retenu en réunion avec la Préfecture. Elle accueille les membres et procède ensuite à l'appel nominal des administrateurs.

M. Georges BELOU est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APP	ROBATION DU PROCÈS-VERVAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	3
2	FON	ICTIONNEMENT INTERNE	3
		Adoption du procès-verbal de mise à disposition entre le CCAS de l'Isle-Jourdain	
3	FINA	ANCES	. 3
	3.1	Point d'information	. 3
	3.2	Tarif horaire d'intervention sans prise en charge	. 3
4	RES	SOURCES HUMAINES	. 3
	4.1	Modification du tableau des emplois	. 3
	4.2	Adhésion à Plurélya	. 4
5	QUE	ESTIONS DIVERSES	. 4



NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERVAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.

2 FONCTIONNEMENT INTERNE

2.1 Adoption du procès-verbal de mise à disposition entre le CCAS de l'Isle-Jourdain et le CIAS de la Gascogne Toulousaine

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence SAAD,
- d'autoriser le président à signer le procès-verbal de mise à disposition joint en annexes de la délibération.

3 FINANCES

3.1 Point d'information

Présentation de l'exécution budgétaire du budget CIAS et du budget annexe SAAD au 23/11/2020.

3.2 Tarif horaire d'intervention sans prise en charge

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer, à compter du 1er janvier 2021, le tarif horaire de 18,39 € aux personnes remplissant les conditions susmentionnées.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Modification du tableau des emplois

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification du tableau des emplois.



4.2 Adhésion à Plurélya

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de la vice-présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la formule 3 à 199 € / agent de Plurélya, à compter du 01/01/2021,
- d'acter les conditions d'éligibilités indiquées ci-dessus,
- de prévoir les crédits au budget 2021.

5 QUESTIONS DIVERSES

⇒ Mme DELTEIL indique aux conseillers d'administration que les membres du bureau communautaire, en séance du 16/11/2020, se sont interrogés sur la prise de la compétence portage de repas en 2022 par le CIAS.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 3 mars 2020, à 18 h, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN.

La séance est levée à 18 h 05.

Ce compte-rendu a été affiché le 11/12/2020.

Le Président,

Francis JORAC

